



# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal

Séance du 26 novembre 2018

### Convoqués :

CORBEL Michel – CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents : CORLAY Gérald (pouvoir donné à DEROUIN Robert)  
LE GRAND Marina (pouvoir donné à GUEGAN Yannick)  
JEZEQUEL Fabien (pouvoir donné à MORIN Didier)  
LE GARFF-TRUHAUD Francette (pouvoir donné à QUERRE Yann)  
MILON Martine (pouvoir donné à QUINTIN Jérémie)  
TROADEC Helen (pouvoir donné à ROPERS Isabelle)  
Absents non excusés : LAROSE Arnaud

Secrétaire : GAUVAIN Michaël

### **1/ Renouvellement du contrat enfance- jeunesse (CEJ)**

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat proposé par la Caisse d'allocations familiales permettant un accompagnement de l'offre d'accueil des 0-17 ans. Il soutient l'existant et favorise le développement de l'offre d'accueil (création de nouvelles structures, de places, augmentation du volume horaire, ouverture de nouvelles périodes, création d'un séjour ...).

Concernant la commune de Goudelin, le CEJ reprend les actions éligibles déjà existantes au contrat : l'Alsh AFR et l'Alsh périscolaire. Cette année, le territoire du Leff Armor Communauté est en renouvellement du contrat, aussi, il est proposé d'autoriser le Maire à renouveler ce partenariat avec la CAF22.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer le contrat enfance- jeunesse (CEJ) tel que présenté pour une durée de 4 ans.

### **2/ Modification du tableau des effectifs**

En vue d'un départ à la retraite au service administratif, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein afin de permettre la stagiairisation d'un agent à l'accueil de la mairie au 2 décembre 2018. Le poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe devenu vacant sera alors supprimé du tableau des effectifs à cette date.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste au grade d'Adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures et modifie le tableau des effectifs en ce sens.

### **3/ Tarification des salles communales.**

Il est proposé d'actualiser les tarifs de la salle des fêtes.

Les nouveaux tarifs sont ainsi votés :

RESERVATION	Particuliers ou associations de la commune		Particuliers ou associations extérieures à la commune, Entreprises		Cuisine		Vaisselle		
	Été (sans chauffage)	Hiver (avec chauffage)	Été (sans chauffage)	Hiver (avec chauffage)	Repas chaud	Repas froid	Commune	Extérieur	
<b>Weekend (du samedi 10h00 au lundi 10h00)</b>	265 €	300 €	420 €	450 €	85 €	50 €	0.30 € par couvert	0.50 € par couvert	
<i>Si mise à disposition de la salle dès le vendredi 17h : 30 € supplémentaires</i>									
<b>Semaine Du lundi 10h00 au samedi 10h00</b>	<i>journée ou soirée</i>	140 €	155 €	260 €	275 €	85 €	50 €	0.30 € par couvert	0.50 € par couvert
	<i>½ journée</i>	80 €	90 €	140 €	150 €	-	-	-	-
<b>Réveillon</b>	380 €		520 €		85 €	50 €	0.30 € par couvert	0.50 € par couvert	

M. QUERRE apporte les précisions suivantes :

- La période d'hiver est définie du 31 octobre au 31 mars.
- En cas d'annulation dans les 15 jours précédant la réservation, la moitié de celle-ci restera due.
- Un état des lieux est effectué à la prise et à la remise des locaux. Un forfait ménage est appliqué en plus de la location si l'état sortant n'est pas jugé satisfaisant :
  - Aucun forfait si l'état des lieux de sortie est propre
  - 50 € si l'état des lieux sortant est correct
  - 150 € si l'état des lieux sortant est sale

De plus, il ajoute qu'un inventaire de la vaisselle est actuellement en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer ces nouveaux tarifs au 1 er janvier 2019.

#### 4/ Créances éteintes.

Des créances sont réputées éteintes suite à une procédure de surendettement avec effacement de la dette pour un montant global de 871.98 € (cantine- garderie).

La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'admettre en créances éteintes la somme de 871.98 €.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le conseil municipal, à l'unanimité, admet en créances éteintes la somme de 871.98 €. Un mandat sera émis à l'article 6542.

#### 5/ Point sur le PLUih (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat)

M. Le Maire explique que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du futur PLUih a défini les objectifs de construction de logements neufs sur les dix prochaines années par groupe de communes, et a estimé en conséquence les besoins de mobilisation d'espace en extension.

Le bureau d'études a défini pour chaque commune l'enveloppe urbaine qui doit être le lieu prioritaire de densification. Au sein de cette zone, ont été identifiées les "dents creuses qui ont été classées selon leur potentiel de constructibilité dans les 10 ans à venir.

Il est expliqué que ce travail a été fait de manière informatique et automatisée mais qu'au vu de la connaissance des élus goudelinois de leur commune, il apparaît que les potentialités foncières suivantes pourraient être identifiées et retenues au sein du Bourg :

Section	Parcelle	Superficie fiscale (m²)
YA	136	16 681
0B	1648	4 968
0B	874	5 960
ZH	201	10 719
ZH	100	13 540
ZH	104	8 290
ZH	105	14 360
ZH	99	18 340
		<b>92 858</b>
Superficie du Projet école ( à déduire)		8 000
		<b>84 858</b>

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces propositions seront transmises au Président de Leff Armor Communauté en vue des prochains débats sur ce dossier.

## 6/ Informations diverses

M. Le Maire fait un point sur les travaux en cours. Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Kerallec, une réunion est prévue vendredi 30 novembre pour une mise au point des finitions avant réception des travaux.

Dans l'attente de la fin des travaux au terrain de football, la convention pour l'utilisation du terrain de Plouha a été renouvelée avec la mairie.

Une réunion de lancement des études pour le projet de lotissement communal est programmée mardi 11 décembre 2018 à 10 heures en mairie.

M. QUERRE fait un point sur l'éclairage de la salle omnisport. Le remplacement des blocs Led sera à prévoir au prochain budget. Il est envisagé de solliciter Leff Armor Communauté en vue d'une participation financière (utilisation de la salle par des associations communautaires essentiellement).

Monsieur le Maire informe que Dominique Laurent, la nouvelle sous-préfète de Guingamp, a visité le territoire vendredi 23 novembre 2018 (arrêt à la STEP de Goudelin).

M. QUERRE donne des précisions sur les dysfonctionnements de l'alarme de l'école publique. Les modifications nécessaires au bon fonctionnement vont être prises en charge financièrement par l'entreprise Alarme Contrôle Electronique qui a effectué l'installation initiale.

Il est rappelé que le départ à la retraite de Marie-Claire DRILLET se déroulera le vendredi 30 novembre 2018 à 19h à la salle des fêtes. Elle sera également récipiendaire de la médaille du travail tout comme Josiane BARBOT.

M. DEROUIN demande où en sont les recherches pour installer un médecin généraliste sur la commune. M. Le Maire répond que des annonces dans la presse spécialisée ont été mises et que des rencontres avec des professionnels ont eu lieu.

La commune a des pistes mais rien de concret pour l'instant. M. DEROUIN invite M. le Maire à prendre contact avec une filière roumaine de praticiens dont il a eu les coordonnées sur Lanvollon. M. Le Maire lui assure que c'est fait et qu'il doit reprendre rendez-vous avec son interlocuteur en début d'année.

M. QUERRE souhaite débattre du statut de l'Association Foncière de Remembrement mais M. le Maire et M. KERRIEN estiment que cette question n'est pas du ressort des élus du conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil aura lieu le 17 décembre 2018 à 19h et clôt la séance.

Le secrétaire de séance  
 Michaël GAUVAIN